

**AGENCE DE L'EAU SEINE-
NORMANDIE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 31 octobre 2002

***DELIBERATION N°02-25 DU 31 OCTOBRE 2002
PORTANT APPROBATION DE MESURES TRANSITOIRES POUR LA
CLOTURE DU VII^{ÈME} PROGRAMME***

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

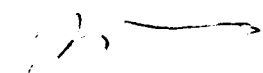
- Vu la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre la pollution et notamment ses articles 14 et 14-1.,
- Vu le décret n° 66-699 du 14 septembre 1966 relatif au comité de bassin et le décret n°66-700 relatif aux agences financières de bassin,
- Vu la délibération n°01-26 du 15 novembre 2001 portant approbation du VII^{ème} programme étendu à l'année 2002,
- Vu la délibération n°02-16 du 31 octobre 2002 portant approbation du VIII^{ème} programme,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE

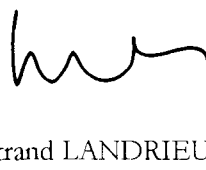
Les dossiers d'aides présentés à la séance de la commission des aides du 11 décembre 2002 et dont les affectations d'autorisations de programme devraient être reportées sur les dotations de 2003 du VIII^{ème} programme, pourront néanmoins, après avis conforme de la commission des aides, bénéficier des modalités d'aides du VII^{ème} programme.

Le Secrétaire
Le Directeur de l'Agence



Pierre-Alain ROCHE

Le Président du Conseil d'administration



Bertrand LANDRIEU